



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-082

portant fixation des tarifs et du forfait global
« dépendance »
pour l'année 2024
EHPAD Albert Carron
127 route de Chambuet
BP 2
73170 Yenne

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

N° Finess : 730780079

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Jean-christophe BAU

☎ 04-79 60-28-45

✉ jean-christophe.bau@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU** Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier de l'EHPAD Albert Carron, reçu le 29 décembre 2023, relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2022 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240618-2024-ETSPA-082-AR
Date de réception préfecture : 18/06/2024

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD Albert Carron est de 83 lits, dont 2 lits d'hébergement temporaire.

Article 2 - Tarification 2024 :

	Tarifs journaliers et forfait	Observations
Hébergement permanent et temporaire		à compter du 1 ^{er} mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
*Chambre à 1 lit	70,15 €	
*Chambre à 2 lits	68,15 €	
Tarif « moins de 60 ans »	91,92 €	à compter du 1 ^{er} mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	318 401,88 €	versée par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance »		
GIR 1-2	23,32 €	à compter du 1 ^{er} mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 3-4	14,80 €	
GIR 5-6	6,28 €	

Article 3 - Au titre du budget 2024, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	
Dépenses	Groupe I : <i>Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>	676 942,22 €	
	Groupe II : <i>Dépenses afférentes au personnel</i>	1 501 922,86 €	
	Groupe III : <i>Dépenses afférentes à la structure</i>	659 413,45 €	
	Déficit		
TOTAL		2 838 278,53 €	
Recettes	Groupe I : <i>Produits de la tarification</i>	2 013 805,06 €	
	Groupe II : <i>Autres produits relatifs à l'exploitation</i>	682 127,43 €	
	Groupe III : <i>Produits financiers et produits non encaissables</i>	142 346,04 €	
	Excédent		
TOTAL		2 838 278,53 €	

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240618-2024-ETSPA-082-AR
Date de réception en préfecture : 18/06/2024

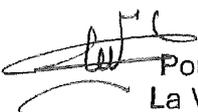
Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social et Monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée.

CHAMBÉRY, le 31 MAI 2024

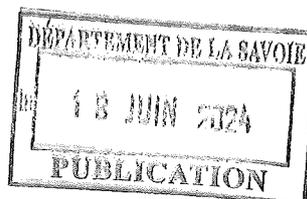
Le Président,


Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

18 JUIN 2024
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



073-227300019-20240618-2024-ETSPA-082-AR

Date de réception préfecture : 18/06/2024

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240618-2024-ETSPA-082-AR
Date de réception préfecture : 18/06/2024